

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Nous informons les porteurs de parts de la SCPI PLACEMENT PIERRE SELECT 1 que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **22 Juin 2012 à 10 heures 30** au siège social de la **Société Marseillaise de Crédit** au **75 rue de Paradis à Marseille 13006**.

1 - SITUATION DU CAPITAL AU 31 MARS 2012

PLACEMENT PIERRE SELECT 1 est une SCPI à capital fixe à compter du 27 Juin 2003, elle a absorbé la SCPI PLACEMENT PIERRE SMC2 en date du 21 Juin 2002.

Date de création	22 avril 1986
Echéance statutaire	22 avril 2050
Date de clôture du capital	21 juin 2002
Valeur nominale de la part	153 Euros
Capital social	47 007 567 Euros

Nombre de parts	307 239
Nombre d'associés	3 524

2 – MARCHE DES PARTS

2-1 / CONDITIONS GENERALES

Si l'acquéreur n'est pas associé, il doit être agréé par la Société de Gestion, la transaction donne lieu à une inscription sur le registre des associés, le transfert de propriété qui en résulte est opposable dès cet instant à la société et aux tiers.

Conformément aux statuts, l'acquéreur perçoit les acomptes sur dividende à compter du 1^{er} jour du mois qui suit l'inscription de la cession au registre des associés. Les acomptes sur dividende afférents au trimestre au cours duquel s'effectue le transfert de parts sont répartis entre vendeur et acquéreur au « prorata-temporis » compte tenu de la date d'entrée en jouissance attribuée aux parts cédées.

La Société ne garantit pas la revente des parts.

2-2 / CESSION DE PARTS AVEC INTERVENTION DE LA SOCIETE DE GESTION

⇒ **Pour les vendeurs :** Les demandes de vente ou **ordres de vente** sont à adresser avec l'original du certificat de parts ainsi qu'une **copie de votre bulletin de souscription** à la société de gestion par lettre recommandée, avec avis de réception, précisant le nom du demandeur, le nombre de parts mises en vente, le prix limite de vente, la copie recto verso de la carte d'identité nationale ou des signataires et la mention de la possibilité d'exécution partielle ou non de l'ordre. Les ordres sont horodatés puis inscrits après vérification de leur validité sur le registre. La société de gestion accusera réception de l'ordre et du rang sur le registre. Tout ordre passé est exécutable. Toutefois, les ordres d'annulation ou de modification peuvent intervenir dans les mêmes conditions de forme, **par courrier reçu au plus tard la veille de la confrontation**.

⇒ **Pour les acquéreurs :** Les demandes d'achat ou **ordres d'achat** sont à adresser à la société de gestion par lettre recommandée, avec avis de réception, précisant le nom du demandeur, le nombre de parts, le prix limite d'achat, sa durée de validité et la mention de la possibilité d'exécution partielle ou non de l'ordre. Les ordres sont horodatés puis inscrits sur le registre. La société de gestion accusera réception de l'ordre et du rang sur le registre. Tout ordre passé est exécutable s'il est accompagné du moyen de paiement correspondant. Toutefois, les ordres d'annulation ou de modification peuvent intervenir dans les mêmes conditions de forme, **par courrier reçu au plus tard la veille de la confrontation**. L'acquéreur acquitte les droits d'enregistrement de 5 % depuis le 1^{er} janvier 2006, selon l'article 726 du Code général des Impôts et la commission d'intervention de la gérance de 5,98 % TTC sur la valeur de marché.

⇒ **Périodicité de la publication du prix d'exécution :** La société de gestion procédera tous les **20 du mois à 12 heures** ou le premier jour ouvrable suivant, à l'établissement du prix d'exécution par confrontation des ordres de vente et d'achat inscrits sur le registre, **à l'exception de la confrontation du mois d'août 2012 qui aura lieu le Vendredi 31 août 2012 à 12h00. Les ordres de vente et d'achat seront enregistrés par la société de gestion jusqu'au 30 août 2012.** Le prix d'exécution ainsi que la quantité de parts échangées sont consultables sur notre **serveur vocal n° 0 810 69 79 04 et sur notre site internet : www.foncia.com**

Date de confrontation	Parts échangeables en fin de période avant exécution				Nombre de parts échangées	Valeur d'échange (par part)		Ordres non exécutés (nombre de parts)	
	A la vente		A l'achat			Net vendeur	Net acquéreur	A la vente	A l'achat
	Nbre d'ordres	Nbre de parts	Nbre d'ordres	Nbre de parts					
20/01/2012	25	1 182	8	1 286	1 163	283,00	314,07	19	123
20/02/2012	7	449	8	789	430	283,38	314,50	19	359
21/03/2012	5	331	5	614	311	283,38	314,50	20 ⁽¹⁾	303 ⁽²⁾

(1) 19 parts en vente à une valeur de 300 euros net vendeur soit 332,94 euros net acheteur et 1 part en vente à une valeur de 283,38 euros net vendeur soit 314,50 euros net acheteur ;
(2) 160 parts dont les valeurs net acheteur de 314,10 euros et 143 parts à une valeur net acheteur de 314,07 euros.

2-3 / CESSION DE PARTS SANS INTERVENTION DE LA SOCIETE DE GESTION

Les conditions de cession sont librement débattues entre le vendeur et l'acquéreur. Le cédant ou le cessionnaire s'acquitte des droits d'enregistrement de 5 % depuis le 1^{er} janvier 2006 et règle à la société de gestion les frais de dossier d'un montant de 100 Euros TTC et ce quel que soit le nombre de parts cédées. L'enregistrement de la transaction sera effectué par la société de gestion à réception du formulaire 2759 de «déclaration de cession de parts sociales non constatée par un acte» enregistré auprès des services fiscaux, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de FONCIA PIERRE GESTION dont le montant correspond aux frais de dossier.

3 - ETAT DU PATRIMOINE

Les valeurs suivantes seront soumises à l'approbation des associés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Juin 2012.

Au 31 décembre 2011	Globale de la SCPI	Par part
Valeur expertisée des immeubles HD	Euros	Euros
Valeur d'expertise*	98.040.000,00 €	319,10 €
	95.330.080,74 €	310,28 €

* Valeur d'expertise du patrimoine +/- Valeur nette des autres actifs.

Acquisition / Cession : Néant

EVOLUTION DU TAUX D'OCCUPATION FINANCIER

Taux d'occupation du 2 ^{ème} trimestre 2011 (1)	Taux d'occupation du 3 ^{ème} trimestre 2011 (1)	Taux d'occupation du 4 ^{ème} trimestre 2011 (1)	Taux d'occupation du 1 ^{er} trimestre 2012 (1)
84,65 %	83,95 %	84,17 %	83,94 %

(1) loyers quittancés / loyers quittancés + vacants

EVOLUTION DU TAUX D'OCCUPATION EN SURFACE

Taux d'occupation du 2 ^{ème} trimestre 2011	Taux d'occupation du 3 ^{ème} trimestre 2011	Taux d'occupation du 4 ^{ème} trimestre 2011	Taux d'occupation du 1 ^{er} trimestre 2012
77,95 %	76,96 %	76,06 %	75,79 %

Montant des loyers hors taxes quittancés de PLACEMENT PIERRE SELECT 1 du 01/01/2012 au 31/03/2012 : 1.866.553,31 Euros

ETAT DES VACANTS AU 31 MARS 2012

Adresses	Surfaces vacantes en m²
MINIPARC voie n°2 Labège Innopole 31328 LABEGE Cedex	68 m²
Le Métroport 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	862 m²
EUROPARC 1 avenue Léonard de Vinci 33600 PESSAC	590 m²
2 rue Giotto 31520 RAMONVILLE	150 m²
ACTIPARC La Penne 13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE	160 m²
Le Quatuor 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR	572 m²
Les Athamantes Bât B 34000 MONTPELLIER	410 m²
Les Factories Tonkin 69100 VILLEURBANNE	1 198 m²
Le Zodiaque – Chemin du Palay 31400 TOULOUSE	290 m² en cours de relocation
Bureau de la Férandière 69441 LYON	340 m²
Parc Club du Perray 44077 NANTES	1 253 m²
Techno Club Bât 2 31700 BLAGNAC	225 m²
ACTYS Bât 3 31313 LABEGE INNOPOLE	767 m²
Miniparc de la Taillat 38240 MEYLAN	821 m²
Nice Gare 06000 NICE	221 m²
Parc Club du Golf Bât 5 13290 AIX LES MILLES	676 m²
LA PYRAMIDE 206 rue de Gerland 69007 LYON	214 m²
Parc Club du Millénaire Bât 16 34036 MONTPELLIER	215 m²
Parc Club du Golf Bât 5 13290 AIX LES MILLES	282 m²
La Pyramide 69007 LYON	374 m²
Paul Claudel 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX	363 m²
Santos Dumont 78140 VELIZY VILLACOUBLAY	225 m²
6 rue d'Uzes 75002 PARIS	82 m²
Le DIAMANT 91400 SACLAY	1 226 m²
Europarc Créteil 94000 CRETEIL	1 192 m²
400 avenue Roumanille 06410 BIOT	836 m²
Sous-Total	13 612 m²
MINIPARC voie n°2 Labège Innopole 31328 LABEGE Cedex	100 m² reloué au 7 mai 2012
Santos Dumont 78140 VELIZY VILLACOUBLAY	260 m² reloué au 1 ^{er} mai 2012
TOTAL	13 972 m²

4 - DIVIDENDES (par part)

Les dividendes font l'objet de 4 versements au cours de l'année : 3 acomptes trimestriels, plus le solde déterminé à la clôture de l'exercice. Les revenus financiers peuvent être soumis sur option de l'associé au prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt à la source au taux de 24 % au 1^{er} janvier 2012. Par ailleurs ces revenus financiers sont soumis aux prélèvements sociaux au taux de 13,5 % au 1^{er} octobre 2011 (CSG 8,2 %, PS 3,4 %, CAPS 0,3 %, RSA 1,1 % et CRDS 0,5 %), pour tous les associés personnes physiques résidents fiscaux en France. La société de gestion procède une fois par an sur le solde du dividende à la retenue à la source de ces prélèvements.

1 ^{er} trimestre 2012
Dividende versé pour le trimestre : 4,02 €
Dividende versé par mois de jouissance : 1,34 €
Dividende versé net de prélèvements sociaux sur revenus financiers (13,50 %) : 4,02 €
Dividende versé net de prélèvements sociaux et de prélèvement libératoire forfaitaire sur revenus financiers (37,50 %) : 4,02 €

Rendement de la part exprimé en taux annuel des acomptes cumulés rapporté au prix payé par l'acquéreur au 20 mars 2012 : 5,11 %

5 - FISCALITE

DECLARATION DE L'IMPOT DE SOLIDARITE SUR LA FORTUNE

Conformément aux dispositions de l'article 885 S du Code Général des Impôts, les associés des sociétés civiles de placements immobiliers imposables au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune doivent faire figurer sur leur déclaration les parts de SCPI qu'ils détiennent pour leur valeur vénale ou valeur d'échange net vendeur au 20 Décembre 2011 telle que vous la retrouvez au paragraphe 2-2 " Marché des parts" du bulletin trimestriel d'information n° 04-11 du 4^{ème} trimestre 2011 soit : **283 euros**.

La note d'information de la SCPI PLACEMENT PIERRE SELECT 1 a reçu de l'AMF le Visa SCPI n° 07-07 en date du 2 mars 2007

Siège social : 70, rue Saint Lazare - 75009 Paris

Société de Gestion : FONCIA PIERRE GESTION 13, avenue Lebrun 92188 ANTONY Cedex - Tel : 01 55 52 53 16 – Fax : 01 55 52 52 51
Agrément COB devenue AMF n° 95-30 en date du 24 avril 1995